

# 2025



## ADHÉSION PARTICULIER

N° de sociétaire :

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....  
E-mail : ..... Téléphone : .....

- J'adhère pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'association **LES AMIS de FRENCH LINES(AAFL)**  
 Je renouvelle ma cotisation à l'association **LES AMIS de FRENCH LINES**

- Personne physique** ..... 29 €  
 **Moins de 25 ans, étudiant, salarié de French Lines & Cies** ..... 11 €  
 **Conjoint d'un sociétaire** ..... 11 €

Préciser l'identité du conjoint : .....

- Ancien ou salarié des compagnies maritimes** ..... 24 €  
Préciser la compagnie et la fonction exercée :

.....

- Membre d'une autre association à caractère maritime** ..... 24 €

Préciser le nom de l'association : .....

**COTISATION (\*) :** .....

- Don (montant libre) :** .....  
 **Adhérent Soutien : don de 300 € :** .....  
 **Adhérent Bienfaiteur : don de 750 € :** .....

**DON (\*) :** .....

**TOTAL :** .....

### Règlement :

- **par carte bancaire (en ligne) ou par chèque à l'ordre de : « Les Amis de French Lines »**
- **par virement bancaire au compte de l'association : CCM LE HAVRE Hôtel de Ville  
IBAN n°FR76 1027 8021 5600 0213 2120 166 BIC CMCIFR2A**
- **par Paypal à l'adresse électronique : lesamisdefrenchlines@gmail.com**

En signant ce bulletin, je donne mon accord explicite pour l'utilisation par l'association de mes données à caractère personnel concernant le traitement de mon don/cotisation, l'émission de mon reçu fiscal, l'envoi d'informations associatives et pour me contacter (cf. NB2 infra).

J'ai pris connaissance de la Politique de protection des données personnelles mise en place par l'association Les Amis de French Lines présentée en annexe au bulletin d'adhésion et donne mon accord pour la conservation des données nominatives me concernant par l'association dans le cadre exclusif de cette politique.

#### (\*) Déduction fiscale

En application de l'article 200 du CGI, tout contribuable peut déduire de son revenu imposable, dans certaines limites, les dons et cotisations effectués au bénéfice d'**organismes reconnus « d'intérêt général »**, ce qui est le cas de l'association **Les Amis de French Lines** ; il bénéficie alors d'une réduction d'impôt égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable du foyer fiscal. Au-delà, l'excédent versé est reporté successivement sur les 5 années suivantes.

**Un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année par l'association.**

Date : .....

Signature du sociétaire :

NB1 : Tout versement supérieur au barème de cotisation ci-dessus sera considéré comme un don.

NB2 : Les informations nominatives figurant sur ce formulaire d'adhésion font l'objet d'un traitement informatisé. Dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des données (RGDP) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données vous concernant ou une limitation du traitement. Pour exercer ce droit, contactez-nous à [lesamisdefrenchlines@gmail.com](mailto:lesamisdefrenchlines@gmail.com) ou par courrier au siège de l'association 54 rue Louis Richard 76600 Le Havre.

**Association Les Amis de French Lines**

Association pour la mise en valeur du patrimoine maritime et portuaire français

54 rue Louis Richard - 76600 LE HAVRE / 02 35 24 19 13 / [lesamisdefrenchlines@gmail.com](mailto:lesamisdefrenchlines@gmail.com)



## **Politique de protection des données personnelles de l'Association Les Amis de French Lines.** Version du 03-08-2020.

**1 – Collecte des données.** L'association recueille par le moyen d'un bulletin d'adhésion les données suivantes : Nom, Prénoms, Adresse postale, Code postal, Ville, Pays, Adresse électronique (Email) et Numéro de téléphone de chaque adhérent.

**2- Saisie des données et attribution d'un numéro de membre.** Afin d'identifier chaque adhésion individuelle, l'association attribue un numéro de sociétaire unique à chaque membre. Le numéro de sociétaire est saisi dans le fichier des sociétaires (le fichier) avec les informations suivantes : Nom, Prénoms, Adresse postale, Code Postal, Ville, Pays, Adresse Electronique (Email), Numéro de téléphone, date d'adhésion (ou de ré-adhésion), montant de l'adhésion, montant du don (si applicable), type de règlement et date du règlement. Cette saisie s'effectue dans un fichier Excel unique, par un membre du Bureau exécutif du Conseil d'Administration de l'Association (le Bureau exécutif) désigné par écrit par le Président.

**3- Protection des données personnelles.** Le fichier est conservé par le membre du Bureau exécutif désigné par le Président à cette fin et est protégé par un mot de passe ; seuls les membres habilités du Bureau en ont connaissance. A chaque nouvelle saisie d'adhérent, le fichier est réenregistré et vient remplacer les anciennes versions. Le mot de passe est renouvelé régulièrement sur la base des recommandations en vigueur de la CNIL. Seuls le président et les membres habilités du Bureau exécutif ont accès au fichier, pour les besoins de gestion de l'association.

**4- Utilisation des données postales.** Les coordonnées postales nominatives et relatives à l'adhésion (Nom, Prénoms, Adresse postale, Code postal, Ville, Pays, date d'adhésion (ou de ré adhésion), montant de l'Adhésion, montant du don (si applicable), type de règlement et date du règlement) sont utilisées par les membres habilités du Bureau exécutif de l'Association, sous la responsabilité du président, pour l'envoi par voie postale des documents officiels relatifs à l'adhésion et à son activité : appels de cotisations, convocations à l'assemblée générale, invitations, carte d'adhérent comportant le numéro de Sociétaire, et reçu fiscal correspondant à l'année d'adhésion en cours. L'adresse postale pourra en outre être utilisée par le Président (ou par un membre du Bureau exécutif désigné par lui) de manière ciblée afin d'informer les membres d'une nomination d'un délégué Régional dans leur zone géographique ou de toute information nécessaire à la vie de l'association.

**5- Utilisation de l'adresse électronique (e-mail).** L'adresse électronique (e-mail), ainsi que le Nom, le Prénom et le Numéro de Sociétaire sont utilisés par le Bureau exécutif de l'Association afin de vérifier l'accord explicite du sociétaire pour recevoir la Lettre d'Information électronique réservée aux adhérents de l'Association. Le sociétaire doit renvoyer son accord par courrier électronique ou tout autre moyen électronique d'acceptation sur le site internet. En l'absence d'accord, l'adresse électronique ne pourra pas être utilisée pour l'envoi de lettres d'information. L'adresse électronique, ainsi que le Nom, le Prénom et le Numéro de sociétaire sont utilisés par les membres habilités du Bureau exécutif de l'Association, sous la responsabilité du président, durant toute la durée de conservation des données pour appel à cotisation et envoi aux adhérents d'informations nécessaires à la vie de l'association, par voie de courrier électronique.

**6- Utilisation du Numéro de téléphone.** Le numéro de téléphone du sociétaire peut être utilisé, uniquement par un membre habilité du Bureau exécutif du Conseil d'Administration, ou par les chargés de mission et délégués régionaux nommés par le Président, après accord explicite de ce dernier, pour contacter les sociétaires dans le cadre d'actions décidées par l'association (conférences, dîners, sorties...) ou d'événements de proximité auxquels ils se sont inscrits, afin de vérifier les modalités d'inscription ou d'effectuer toute autre formalité spécifique à l'évènement en question, et pour répondre aux questions des adhérents.

**7- Autre utilisation des données.** Le sociétaire accepte que ses données non nominatives (Code postal et Ville et/ou Pays) puissent être utilisées par les membres habilités du Bureau exécutif du Conseil d'administration et par eux seuls à des fins statistiques, de façon anonyme, dans le seul but de fournir au instances dirigeantes de l'Association, ainsi que dans les communications relatives aux rapports d'activité annuels soumis à l'Assemblée Générale, une cartographie de la répartition géographique des adhérents. Cette disposition a pour but d'aider l'Association à orienter sa politique événementielle par zone géographique.

**8- Transmission des données.** Les données personnelles ne sont pas cessibles et ne seront pas transmises par l'Association à des tiers. Par exception le Nom et le numéro de sociétaire pourront être communiqués de manière sécurisée et individuelle, à l'EPCC French Lines et Compagnies, afin de permettre aux responsables autorisés de cet établissement d'accorder, lors de ventes en boutique ou d'évènements, les remises et avantages réservés aux adhérents de l'Association à jour de cotisation de l'année en cours.

**9- Durée de Conservation des données.** Les données nominatives collectées au moment de l'adhésion seront conservées par défaut pendant 4 (quatre) années consécutives à la date de la dernière adhésion, par l'association. Elles seront utilisées aux fins d'appel à renouvellement durant cette période. Elles seront ensuite archivées, et ne pourront plus être utilisées à des fins de contact. Seuls le Numéro de Sociétaire, le Nom, La Ville, le Code Postal et le Pays des anciens adhérents seront conservés dans les registres de l'Association, avec la date d'adhésion initiale et la date de fin d'adhésion. Elles ne sont accessibles qu'aux membres habilités du Bureau exécutif.

**10- Droit d'accès, de portabilité et de rectification.** A tout moment, le sociétaire peut exercer un droit d'accès, de portabilité et de rectification pour les données le concernant en écrivant par courrier électronique à : [lesamisdefrenchlines@gmail.com](mailto:lesamisdefrenchlines@gmail.com) ou par voie postale à : M Le Président de l'association Les Amis de French Lines 54, rue Louis Richard 76600 LE HAVRE

**11- Validité de la présente Politique de Protection des Données et modification.** La présente Politique de Protection des Données est valide au jour de l'adhésion et est communiquée à chaque sociétaire qui reconnaît l'avoir lue et approuvée. Toute modification à la présente Politique de Protection des Données mise en place, après approbation du Bureau exécutif, au sein de l'Association Les amis de French Lines sera communiquée aux sociétaires par tous moyens appropriés.